

## Public

- § Personne ayant échoué à l'examen Attestation de capacité en Transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, y compris le conducteur.
- § Personne titulaire du Bac Pro Transport ou du Bac Pro Exploitation des transports

## Prérequis

- § Avoir suivi la formation Attestation de Capacité Transport Routier de Personnes
- § Candidat libre

## Modalités d'admission

- § Aucune en dehors des prérequis

## Durée

- § 4 heures

## Modalités et méthodes pédagogiques

- § Les candidats doivent se présenter 20 minutes avant l'heure de démarrage de l'examen

## Qualité des formateurs

- § Sans objet

## Documents remis

- § Certificat de réalisation

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation*

## Nous contacter

[www.aftral.com](http://www.aftral.com)  
0809 908 908



# EXAMEN ATTESTATION DE CAPACITE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES - VEHICULES < 10 PLACES

## Objectifs généraux

- u Passer l'examen Attestation de capacité en Transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, y compris le conducteur. (Cf. Décision du 2 avril 2012 – chapitre IV).

## Les plus de la formation



- u Sans objet

## Mode d'évaluation des acquis

- u Sans objet

## Validation

- u Attestation de participation à l'examen avec mention des notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen
- u En cas d'échec à l'examen : Attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen (Cf. Décision du 2 avril 2012 – chapitre VII).
- u Sans niveau spécifique
- u Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- u Equivalences, passerelles, débouchés :  
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/1204>
- u Code RS : 1204
- u Code Certif Info : 76873



## Agrément

- u Agrément DREAL du centre

## PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Examen	4 h 00 Les candidats doivent se présenter 20 minutes avant l'heure de démarrage de l'examen.
§ 1ère épreuve : Questionnaire de 50 QCM § 2ième épreuve : Questions à réponses rédigées		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle avec 1 table / candidat